

PLAN DE MASSE

**l'individuel respecté
le collectif partagé :**

Le "vivre ensemble" :
être libre de choisir son degré
d'isolement ou de partage.

Le "vivre ensemble" :
offrir une amplitude spatiale forte
entre individuel et collectif,
isolement et entraide,
intimité et partage.

- espaces extérieurs collectifs
- espaces extérieurs privés

- rampe d'accès au RDC
- entrée par ponton niveau R+1
- salle commune au RDC
- palier d'accès et escalier
- logements privés
- bâtiment NORD en R+3
- terrasses individuelles
- jardin et potager partagé
- passerelle-coursive de liaison
- logements privés
- bâtiment SUD en R+1
- terrasses individuelles
- jardin et potager partagé
- remises individuelles
- atelier bricolage partagé

